

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *2e/47-07*
Séance du - 8 JUIN 2007

Pôle Véhicule du Futur

Projet DEC'AUTEX

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder une subvention de 200 000 € au Centre Technique des Industries Mécaniques – Centre d'Etudes et de Recherches « Matériaux » (CETIM CERMAT),
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente jointe au présent rapport,
- ❖ Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme F028, enveloppe 94310, chapitre 204, nature 2042, fonction 93, (ouverture du programme et inscription des crédits à la DM1 2007).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 1. JUIN 2007
Publication 1.5. JUIN 2007
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER